



Edito

Belles perspectives pour 2022 !

Chères lectrices, chers lecteurs, je vous présente ainsi qu'à vos proches tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année porteuse d'espoir, d'un avenir meilleur et surtout mes vœux de bonne santé.



Dans ce nouveau numéro de l'AFICPAR à la loupe, vous trouverez la suite sur l'article écrit conjointement par l'AFICPAR et le GEPI portant sur la préparation de surface par projection d'abrasif sec, le REX sur l'audit de chantier et enfin l'entretien réalisé avec Monsieur Denis Bouley, membre de l'AFICPAR et directeur technique chez HEMPEL, partageant son point de vue concernant l'impact de la pandémie du covid-19 et les exigences environnementales sur la fourniture des peintures.

Enfin de belles rencontres, de beaux moments d'échange et de convivialité en perspective devront avoir lieu cette année, notamment les RPA en mars et notre AGO en juin. En attendant, je vous souhaite une bonne lecture pour ce troisième numéro !

Amicalement,

Gérard Moscardini

Président de l'AFICPAR

©AFICPAR

50bis, boulevard Graziani
20200 BASTIA FRANCE

helpdesk.aficpar@gmail.com /
moscardini.aficpar@orange.fr

Vie de l'Académie

Nous avons le plaisir d'annoncer, sous réserve que la situation sanitaire le permet, le déroulement en présentiel de l'**Assemblée Générale Ordinaire** (AGO) 2022, voir rubrique actualités.

Bienvenue aux nouveaux membres de l'Académie :

- Mr ALFIREVIC Robert
- Mr CHATELIER Thibault
- Mr DELAUNAY Alexis
- Mr DIBLING Steve
- Mr TYPHAIGNE Anthony



Bienvenue également à PRINCIPIA qui nous a rejoint récemment en tant que nouveau partenaire :



PRINCIPIA est une société d'engineering dans les secteurs de l'énergie et de la défense navale.

Vous souhaitez vous aussi devenir membre de l'**AFICPAR** ?

Cette Académie a pour vocation de réunir les inspecteurs francophones certifiés suivant des référentiels reconnus et aussi les futurs inspecteurs engagés dans cette démarche. Votre adhésion volontaire à l'**AFICPAR** vous donnera la capacité de devenir un véritable acteur du domaine de la protection anticorrosion par revêtements. Tous ensemble, nous pourrons valoriser la fonction de l'inspecteur au sein de notre Métier. Nous pourrons apporter un avis avec une approche plus pratique grâce à votre expérience de terrain dans les différents comités qui œuvrent pour la Filière Peinture Anticorrosion.

Pour de plus amples informations et si vous souhaitez devenir adhérent en tant qu'inspecteur certifié ou société (partenaire), retrouvez le bulletin d'adhésion sur le site internet www.aficpar.org.

©AFICPAR

50bis, boulevard Graziani
20200 BASTIA FRANCE

helpdesk.aficpar@gmail.com /
moscardini.aficpar@orange.fr



Actualités

Manifestations, conférences

Les rencontres de la peinture anticorrosion 2022 (RPA)

La Filière Peinture Anticorrosion, en coordination avec le CEFRACOR, a le plaisir de confirmer la prochaine édition des RPA les 22 et 23 mars 2022 au Parc Floral de Paris. N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet www.filiere-peinture-anticorrosion.fr pour de plus amples informations sur l'évènement.



L'AGO de l'AFICPAR 2022

Comme indiqué précédemment, l'AGO de l'AFICPAR est programmée cette année, les 9 et 10 juin 2022 à ANGERS. Nous vous informons que cette assemblée se déroulera au sein de l'hôtel Mercure Lac de Maine. Courant du 1^{er} trimestre 2022, nous vous diffuserons le programme de ces 2 journées sur notre réseau LinkedIn ainsi que sur notre site internet. N'hésitez pas à vous rendre régulièrement sur le site de l'AFICPAR www.aficpar.org ou groupe LinkedIn <https://lnkd.in/dB5wi5fF> pour de plus amples informations sur l'évènement et de réserver dès à présent votre chambre d'hôtel afin de bénéficier du tarif négocié dans le cadre de l'AGO de l'AFICPAR :



Hôtel Mercure Lac de Maine

Adresse : 2 All. du Grand Launay, 49000 Angers, France.

Tel. : +33 2 41 48 02 12

7e Journées Protection Cathodique et Revêtements Associés 2022

les 7e Journées Protection Cathodique et Revêtements Associés organisées par le CEFRACOR se dérouleront du 14 au 16 juin 2022 au palais des congrès à Antibes Juan-Les-Pins. Destinées à rassembler toutes les personnes intéressées par ces techniques, qu'elles soient expertes, spécialistes ou encore peu familières de ces domaines, elles s'adressent aux donneurs d'ordre et utilisateurs comme aux concepteurs, fournisseurs, sociétés de service ou encore aux administrations, laboratoires, universités et centres de recherche. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site du CEFRACOR www.cefracor.org.



©AFICPAR

 50bis, boulevard Graziani
20200 BASTIA FRANCE

 helpdesk.aficpar@gmail.com /
moscardini.aficpar@orange.fr

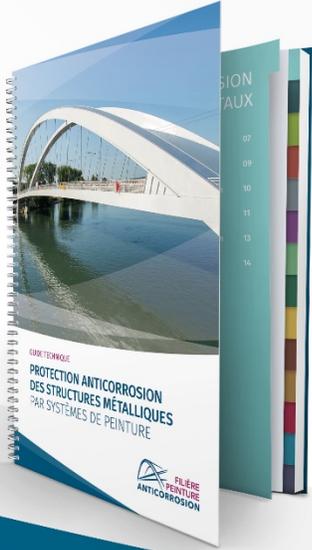




Guide & Normalisation

Nouveau guide technique de la protection anticorrosion des structures métalliques

Découvrez le nouveau guide de référence pour la protection anticorrosion par peinture des structures métalliques ! Un guide complet qui condense sous un format pratique et illustré les principales informations techniques actualisées selon les dernières normes en vigueur. Ce guide a été offert aux membres et partenaires adhérents de l'AFICPAR.



**LE NOUVEAU GUIDE
DE RÉFÉRENCE DES PROFESSIONNELS
DE L'ANTICORROSION EST ARRIVÉ !**

**“ PROTECTION ANTICORROSION DES STRUCTURES
MÉTALLIQUES PAR SYSTÈMES DE PEINTURE ”**

Scanner le QR code
pour découvrir
le guide en vidéo



Quelques Informations sur la normalisation internationale

Les prochains travaux normatifs programmés concernent principalement :

- La révision de l'ISO 12944-5 demandée par le Japon pour introduire les produits à base de polymères poly-fluorés. La demande de révision de cette norme est appuyée en premier lieu par les Pays Bas qui ont beaucoup de difficultés (semble-t-il) pour qualifier au laboratoire des systèmes de revêtements peintures en très haute durabilité (> 25 ans) avec les nouveaux tests cycliques extraits de la 12944-9. La révision de la partie 5 de la norme a pour impact de faire réviser les parties 6 et 9. Par ailleurs tous les commentaires français restés en suspens à la fin de la précédente révision vont également être

©AFICPAR

50bis, boulevard Graziani
20200 BASTIA FRANCE

helpdesk.aficpar@gmail.com /
moscardini.aficpar@orange.fr



réétudiés. Ils concernent principalement la cohérence entre les C5VH et les CXHV (DFT des systèmes de peinture, nombre de cycles de vieillissement artificiels pour les tests, etc.).

- Lancement des travaux du TC35 SC15 pour la protection anticorrosion des bétons. Les travaux débutent par l'ISO TC35 SC15 WG1 : « ISO 9607-1 Peintures et vernis — Revêtements de protection des structures en béton – partie 1 : Introduction générale ». Les projets normatifs devraient être écrits sur le principe des normes ISO 12944. La partie 1 de la norme sur « les principes et généralités » de la protection anticorrosion des bétons est préparée par la France.
- Première réunion de l'ISO TC35 JWG6 concernant les projets de normes ISO 3288 & ISO 3289 « Competency requirements for coating applicators and inspectors ».

Bien sûr nous veillons à suivre tous les autres projets normatifs en cours pour préserver au mieux vos intérêts.

©AFICPAR

50bis, boulevard Graziani
20200 BASTIA FRANCE

helpdesk.aficpar@gmail.com /
moscardini.aficpar@orange.fr



Article technique

Préparation de surface par projection d'abrasif sec (2)

Cette article fait suite à l'article paru dans « l'AFICPAR à la Loupe » n°2 écrit en partenariat avec le GEPI.

La Profession est aujourd'hui confrontée à des problèmes importants liés à la Qualité des abrasifs minéraux et à leur pollution.

En effet il est rapporté :

- Des problèmes de granulométrie donc de performance et de taux de poussières ;
- Des problèmes de pollution avec des contaminants comme le verre, plomb et autres éléments ;
- Des problèmes d'humidité (teneur en eau) ;
- Des problèmes relatifs à la dureté du média.

Granulométrie

Les particules d'abrasifs sont réparties par plage de granulométrie avec une taille minimale et une maximale. Seule la taille minimale couvre plusieurs plages de granulométrie. Suivant l'accord conclu par les parties intéressées, des abrasifs de différentes distributions granulométriques peuvent être mélangés entre eux. Les proportions détaillées de la dimension nominale, du refus de tamisage et du passant doivent être spécifiées. La taille maximale des particules ne doit pas dépasser 3,15 mm et la proportion de particules de moins de 0,2 mm ne doit pas dépasser 5 % en fraction massique.

Le non-respect des plages de granulométrie d'un abrasif et de la qualité de celles-ci ont des conséquences importantes en termes de performances du décapage à l'abrasif (rendement, rugosité, taux de poussières, etc...). Ces divers éléments ont un impact direct sur le coût de l'opération de décapage.

Il s'agit de choisir correctement son abrasif afin qu'il soit en accord avec la spécification. Il est important de faire les analyses correspondantes aux objectifs de la préparation de surface et idéalement faire des essais de convenance.

Du respect de la granulométrie dépendront : la rugosité de surface et le rendement de décapage. Il est important de noter que la rugosité fait partie des facteurs importants de la qualité de la préparation du subjectile avant la mise en œuvre d'un revêtement peinture.

©AFICPAR

 50bis, boulevard Graziani
20200 BASTIA FRANCE

 helpdesk.aficpar@gmail.com /
moscardini.aficpar@orange.fr



Caractéristiques des abrasifs minéraux

Les abrasifs minéraux comme les abrasifs métalliques sont vendus avec des caractéristiques techniques précises définies pour chaque abrasif et pouvant être contrôlées en accord avec les référentiels normatifs. Elles sont à minima comme spécifiées dans le Tableau 1 ci-après :

Tableau 1 — Exemple d'exigences particulières relatives aux abrasifs minéraux

Propriété		Exigence	Méthode d'essai
Echantillonnage pour analyses		-	ISO 11127-1
Répartition et plage granulométrique		Les exigences sont définies pour chaque abrasif. Normes ISO 11126 parties 1 à 10 (ISO 11126-2 a été supprimée)	ISO 11127-2
Masse volumique	kg/m ³ (kg/dm ³)		ISO 11127-3
Dureté Mohs ^a			ISO 11127-4
Humidité	% (fraction massique)		ISO 11127-5
Conductivité de l'extrait aqueux	μS/cm		ISO 11127-6
Chlorures solubles dans l'eau	% (fraction massique)		ISO 11127-7
^a Une autre méthode d'évaluation de la dureté peut être utilisée, avec des exigences minimales appropriées, après accord entre les parties intéressées.			

Les fournisseurs s'engagent à respecter les caractéristiques techniques définies dans les normes et elles sont reprises en principe dans leurs fiches techniques. Des analyses chimiques particulières et complémentaires peuvent être effectuées à la demande de l'utilisateur afin de vérifier les teneurs en silice libre, en métaux lourds ou autres.

Pollution

La pollution la plus fréquente des abrasifs minéraux est le “sel” ou plus précisément les sels. Par définition nous mesurons les teneurs en chlorure de sodium avec des valeurs de taux maximal comme indiqué dans les normes ISO 11126 pour chaque abrasif.

Plus important est la mesure de la conductivité des abrasifs qui reflètent la concentration des différents sels solubles dans l'eau pouvant contaminer le subjectile lors de la préparation de surface par décapage à l'abrasif.

Il est difficile de relier la conductivité mesurée à partir des abrasifs avec la pollution engendré sur un subjectile après un décapage à l'abrasif.

Par expérience les 200 μ Siemens de conductivité maximale que définissent les normes pour les abrasifs minéraux sont excessifs pour garantir par exemple une conductivité d'un subjectile décapé inférieur à 20 mg/m² (cas de l'intérieur de bacs ou réservoirs).

ATTENTION !

Il semble que régulièrement, les abrasifs sont susceptibles d'être pollués avec des éléments tel que du verre – résidu du concassage de divers contenants. Si le verre est composé à plus de 70 % de silice, il n'en est pas de même pour d'autres composants rentrant dans sa fabrication. Il est plus souvent additionné avec d'autres éléments tels que le plomb et bien d'autres éléments pour lui donner les propriétés requises à son utilisation. Il a été mis en évidence dans certaines fournitures des traces d'amiante ! Cette pollution accidentelle reste exceptionnelle, mais elle incite les utilisateurs à exiger des analyses à ce sujet.

Il est évident que de tels polluants dans les abrasifs au-delà des critères de performances de l'abrasif lui-même sont des dangers potentiels pour les opérateurs mais aussi pour leur environnement.

Ce type de pollution doit être dénoncé et les Maîtres d'Ouvrages informés car pouvant impacter sérieusement la sécurité de chacun.

Teneur en eau / humidité

La teneur en eau / humidité des abrasifs minéraux doit être inférieur à 0,2% massique selon les normes.

Il est évident que des contrôles sur les teneurs en humidité des abrasifs doivent être réalisés avec le plus grand soin pour éviter d'affecter la qualité de la préparation de surface du subjectile et surtout garantir la tenue dans le temps du degré de soin visé.

La problématique est d'autant plus importante que les abrasifs sont conditionnés en big bag ce qui rend les prélèvements d'échantillons pour contrôles plus délicats dans la représentativité de l'ensemble du lot. Imaginez un big bag de 1 tonne mal fermé et un taux d'humidité qui passe de 0,2 % à 1 % et c'est 10 litres

©AFICPAR

 50bis, boulevard Graziani
20200 BASTIA FRANCE

 helpdesk.aficpar@gmail.com /
moscardini.aficpar@orange.fr



d'eau que vous pulvérisiez sur la surface décapée... (Quid de l'obtention et conservation du degré de soin dans le temps, etc.).

Sécurité

AVERTISSEMENT — Les équipements, matériaux et abrasifs utilisés pour la préparation des subjectiles peuvent présenter des risques. Il est important de s'assurer que les instructions relatives à l'utilisation de ceux-ci ont bien été transmises, que les opérateurs sont formés à l'utilisation des différentes techniques voire certifiés par l'ACQPA (niveau 1 et 2 option a) et que toutes les mesures de prévention exigées sont bien mises en œuvre.



Note : Article préparé conjointement par l'AFICPAR et le GEPI.

©AFICPAR

 50bis, boulevard Graziani
20200 BASTIA FRANCE

 helpdesk.aficpar@gmail.com /
moscardini.aficpar@orange.fr





Le retour d'expérience (REX) est destiné prioritairement, à faire émerger des pistes de progrès utiles pour tous et dans un second temps à faire l'objet d'une analyse au sein de l'Académie afin de capitaliser sur les bonnes pratiques d'une part et de prendre en compte des problématiques communes et répétitives d'autre part. Pour notre second numéro de « L'AFICPAR à la loupe », le retour d'expérience terrain d'un de nos inspecteurs francophones certifiés concerne l'audit de chantier.

AUDIT DE CHANTIER

Ses origines latines (audio, audire : écouter)

Définition de l'audit : (Vocabulaire « des mots pour l'audit » - JORAS Michel 1996) « démarche spécifique d'investigation et d'évaluation à partir d'un référentiel, incluant un diagnostic et conduisant éventuellement à des recommandations. »

Objectif

L'objectif d'un AUDIT de site est de vérifier si l'ensemble des exigences du client sont respectées selon les bonnes pratiques du métier tout en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Contexte

Audit de chantier sur un yard de construction de structures métalliques parapétrolières.

Déroulement

Un audit est préparé par les parties concernées en amont de ce dernier suivant un Plan d'audit transmis par l'auditeur.

L'ensemble des Manuels Qualité et Hygiène Sécurité et Environnement sont communiqués en amont de l'AUDIT afin que l'auditeur se familiarise avec les méthodes et pratiques du site.

De façon générale l'audit de site se compose de divers entretiens auprès des opérateurs afin de comprendre leur rôle, définir leur méthodologie de travail et leurs compétences. La hiérarchisation des documentations est également vérifiée.

©AFICPAR

 50bis, boulevard Graziani
20200 BASTIA FRANCE

 helpdesk.aficpar@gmail.com /
moscardini.aficpar@orange.fr



Points à prendre en compte

Les AUDITS de site doivent être un levier afin d'identifier et de vérifier :

- ✓ La prise en compte de l'ensemble des spécifications et éventuelles dérogations applicables sur le site ;
- ✓ Les compétences techniques des opérateurs et l'ensemble du personnel ;
- ✓ La compréhension et l'application des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement ;
- ✓ L'application de la réglementation sur le traitement des déchets (abrasifs, seaux de peinture souillés, boues d'ancien revêtement...);
- ✓ La gestion de la co-activité du site pouvant créer des interférences susceptibles de générer de nombreux risques.

Plan d'audit de site

L'Auditeur se concentrera sur les points suivants :

- ✓ Conditions de mise en peinture des structures (du design de la structure à l'application de la peinture en passant par la préparation de surface) dans le respect des spécifications contractuelles ;
- ✓ Conditions d'utilisation des équipements (maintenance et sûreté d'utilisation des équipements de décapage, de lavage HP- UHP...) et consommables (équipement de protection individuelle EPI – Peintures, abrasifs...);
- ✓ La compétence technique et l'implication des opérateurs en termes de sécurité, hygiène et environnement ;
- ✓ Le contrôle des points d'arrêts.

Bonne pratique

Intégrité – Objectivité – Confidentialité – Compétence

🚧 Bonne pratique du chantier

- ✓ Définir le périmètre et le planning d'intervention de chaque équipe ;
- ✓ Veiller à respecter les spécifications et les délais ;
- ✓ Assurer la continuité des mesures de prévention et la bonne communication des informations ;
- ✓ Se réunir régulièrement (tous les jours ou à chaque changement de poste) avec l'ensemble des opérateurs ;
- ✓ Rester en contact tout le long des interventions ;
- ✓ Mutualiser les équipements dans le respect du matériel d'autrui ;
- ✓ Garder le chantier propre et rangé.

L'ensemble des bonnes pratiques, (au-delà de l'aspect réglementaire et contractuel) présente de nombreux intérêts comme la prévention des risques, l'efficacité, la productivité, une diminution des coûts, un confort des conditions de travail, etc. Un audit de site doit être considéré comme une action de progrès et de performance dans le respect des limites contractuelles.



REX préparé par Madame Audrey Santos, membre de l'AFICPAR et responsable revêtement anticorrosion chez Peintures MAESTRIA.

©AFICPAR

📍 50bis, boulevard Graziani
20200 BASTIA FRANCE

✉ helpdesk.aficpar@gmail.com /
moscardini.aficpar@orange.fr





Témoignage

Entretien pour ce troisième numéro avec Monsieur Denis Bouley, membre de l'AFICPAR et directeur technique Europe centrale & Afrique au sein d'HEMPEL. Chimiste de formation, son parcours professionnel a commencé en R&D chez HEMPEL France en 1990 avant de se confronter avec le terrain en intégrant le service technique d'abord pour la France puis avec des fonctions « régionales » désormais en charge de l'Europe centrale (France, Benelux et Allemagne) et de l'Afrique.



Question n° 1 : Pour nos lectrices et lecteurs qui ne connaîtraient pas votre société, pouvez-vous nous la présenter brièvement (activités, principaux marchés, etc.) ?

DB : HEMPEL est une entreprise mondiale avec des valeurs fortes, travaillant avec des clients dans différents segments tels que : Energies, Infrastructures, Marine (Marchande, Nationale et Plaisance), Conteneurs. HEMPEL emploie 6 700 personnes dans 80 pays et compte 28 usines, 15 centres de R&D et plus de 150 points de stock dans le monde. Partout dans le monde, les revêtements HEMPEL protègent les surfaces, les structures et les équipements. Ils prolongent la durée de vie des actifs, réduisent les coûts d'entretien et rendent les maisons et les lieux de travail plus sûrs et plus colorés. Le Groupe HEMPEL a été fondée à Copenhague, au Danemark, en 1915 et est détenue par la Fondation HEMPEL, qui assure une base économique solide pour le groupe HEMPEL et soutient des objectifs culturels, sociaux, humanitaires et scientifiques dans le monde entier.

Question n°2 : En tant que fournisseur de peintures dans le secteur industriel, comment vivez-vous la période actuelle que nous traversons du fait de la pandémie de Covid-19 ?

DB : Malgré l'incertitude et les perturbations entre les régions et les marchés en raison de la pandémie de COVID-19, HEMPEL a fait preuve d'agilité et de priorités claires concernant la sécurité des employés, un soutien opportun et de haute qualité aux clients, ainsi que la robustesse financière pour protéger les investissements futurs.

Nous plaçons la sécurité comme notre première priorité chez HEMPEL. Par conséquent, nous prenons toutes les mesures nécessaires pour nous assurer que nos opérations dans les usines et dans les bureaux garantissent la sécurité de nos employés, tout en nous assurant que nous soutenons nos clients de la manière la moins perturbatrice possible.

©AFICPAR

50bis, boulevard Graziani
20200 BASTIA FRANCE

helpdesk.aficpar@gmail.com /
moscardini.aficpar@orange.fr



De plus, en période de pénurie de matières premières et d'augmentation des coûts de celles-ci en raison de la situation pandémique mondiale, nous devons nous assurer de communiquer et de convenir avec nos clients en temps opportun et efficacement.

Question n°3 : Comme vous l'indiquez, une augmentation des prix des matières premières s'est fait ressentir depuis la reprise impactant le coût des projets. Quelles seraient selon vous les changements à opérer afin de maintenir des coûts raisonnables mais aussi dans le cas d'une pénurie prolongée de l'un des composants du système de peinture pour une application donnée ?

DB : En effet, depuis le début de l'année 2021, les coûts moyens des matières premières ont considérablement augmenté. Au cours des deux derniers mois, les coûts des principales matières premières utilisées dans la fabrication des revêtements ont augmenté à un rythme plus rapide que jamais. Cela est principalement dû à l'augmentation de la demande mondiale de matières premières ainsi qu'aux défis logistiques qui, à leur tour, ont un impact sur l'offre mondiale et entraînent une hausse des prix. Cela met la pression sur la capacité de HEMPEL à s'approvisionner en matières premières dont nous avons besoin pour continuer et sécuriser la livraison aux clients.

L'une des règles chez HEMPEL est qu'un produit quelle que soit sa provenance doit être le même. En conséquence il n'est pas possible d'adapter la formulation sur la base d'une pénurie de matière première. Cela étant d'autant plus vrai que la plupart de nos produits sont certifiés et/ou font partie de spécification mondiale. En conséquence lorsqu'il y a une rupture d'approvisionnement, nous examinons différents scénarios pour réduire l'impact sur nos clients, en apportant les solutions les plus adaptées à leur considération. Nous sommes également très actifs dans la proposition de nos solutions les plus performantes qui ont la capacité d'influencer et de réduire les coûts totaux des investissements.

Question n°4 : Au regard de l'évolution des mentalités par rapport à l'environnement, quelles sont les actions mises en œuvre au niveau du fournisseur de peintures afin de minimiser l'impact environnemental ?

DB : Avec le lancement de notre nouvelle stratégie appelée Double Impact au début de 2021, nous avons lancé Future proof - notre nouveau cadre de développement durable. Nos clients attendent des solutions plus durables et les employés d'aujourd'hui et de demain veulent travailler pour des entreprises qui ont une position claire et sur le développement durable. Dans l'ensemble, le leadership en matière de développement durable peut rendre notre entreprise plus compétitive et plus résiliente. L'histoire se souviendra de nous pour les actions que nous prenons maintenant.

©AFICPAR

50bis, boulevard Graziani
20200 BASTIA FRANCE

helpdesk.aficpar@gmail.com /
moscardini.aficpar@orange.fr



« Notre ambition est de faire progresser radicalement notre performance environnementale et sociale afin que notre entreprise, nos clients et nos employés prospèrent aujourd’hui et à l’avenir. Pour que nous puissions livrer, nous devons placer le développement durable au cœur de notre façon de faire des affaires.

Le cadre couvre l’ensemble de notre chaîne de valeur, démontrant une approche holistique et globale de la durabilité. Les quatre piliers – Performance, Produits, Personnes et Partenaires – concentrent nos efforts et nos engagements là où nous pouvons avoir le plus grand impact.

Nous voulons proposer des solutions plutôt qu’uniquement des produits. L’inspection fait aussi parti de ces solutions que nous promovons. En effet respecter la préparation de surface, les délais de recouvrement, les épaisseurs nominales contribue aussi à la performance des systèmes de peintures et donc à la durabilité des ouvrages. Le mieux étant souvent l’ennemi du bien.

Question n°5 : Comment voyez-vous le secteur de la peinture industrielle dans les prochaines décennies ?

DB : REACH* a déjà été un grand pas dans des solutions plus sûres en matière de HSE, je pense que cela va s’intensifier avec des solutions soit phase aqueuse, lorsque cela sera possible, ou sans solvant. De même la robotisation devrait s’intensifier lorsque les tâches sont répétitives et/ou que les conditions sont extrêmement pénibles et/ou périlleuses comme cela a déjà été réalisées sur des conduites forcées. Cela passera aussi par des solutions innovantes pouvant remplacer d’autres protections actuellement utilisées (calorifuges). En termes d’inspection, un certain nombre d’outils commence à être utilisé tel que des drones avec de la réalité augmentée.

*REACH : « Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals », soit « enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques ».

©AFICPAR

50bis, boulevard Graziani
20200 BASTIA FRANCE

helpdesk.aficpar@gmail.com /
moscardini.aficpar@orange.fr

